



Appel à consultation pour l'Elaboration des « Informations sur le Soutien Financier, le Soutien à la Conception, le Soutien au Transfert de Technologie et au Renforcement des Capacités, fournis et mobilisés, au titre des Articles 9 à 11 de l'Accord de Paris », inclus dans le Premier Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc

Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »

Date : 03 Mai 2023

Description de la mission : Appel à consultation pour l'élaboration des « Informations sur le soutien financier, le soutien à la conception, le soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités, fournis et mobilisés, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris », inclus dans le premier rapport biennal sur la transparence du Maroc

Titre du projet : Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : **31 Mai 2023, avant midi**

Les offres seront envoyées par mail : ccn.rbt1@gmail.com ou déposées au Secrétariat du Projet CCN/RBT1 au Département de Développement Durable - Ministère de la transition énergétique et du développement durable, à l'adresse suivante :

Projet CCN/RBT1 - Département de Développement Durable

Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable

Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage

420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com.

I. Contexte

L'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique vise à renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en limitant l'élévation de la température mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant les efforts pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C.

L'accord reconnaît également l'importance de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour faire face aux impacts du changement climatique et pour parvenir à une croissance sobre en carbone.

Le rapportage du support reçu et fourni est un élément clé de l'Accord de Paris, permettant de surveiller et d'évaluer les progrès des pays dans la mise en œuvre des engagements pris. Cependant, les circonstances nationales, les arrangements institutionnels et les dispositifs en place pour le rapportage varient d'un pays à l'autre, ce qui peut rendre difficile la comparaison et l'agrégation des données.

Afin de relever cette contrainte, les pays en développement Parties à la convention peuvent fournir des informations sur le soutien financier, le soutien au développement et au transfert de technologies et au renforcement des capacités dont ils ont besoin ou qu'ils ont reçu au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, conformément au chapitre VI des modalités, procédures et lignes directrices.

II. Contexte spécifique au projet

Le Maroc est un pays en développement exemplaire en matière de respect des communications nationales dans le cadre de ses obligations de reporting (articles 4 et 12 de la CCNUCC). Jusqu'à présent, le Maroc a soumis quatre communications nationales respectivement en 2001, 2010, 2016 et 2021 et trois RBA en 2016, 2019 et 2021.

Pour soutenir le processus de déclaration, le Maroc a développé un système national institutionnalisé d'inventaire des GES qui dispose désormais d'un ensemble d'inventaires de GES préparés conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC (2004, 2006, 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018).

Le Maroc a également amélioré l'évaluation de la vulnérabilité de ses principaux secteurs socio-économiques et de son environnement naturel aux impacts climatiques en prenant en compte différents secteurs (c'est-à-dire les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, les lignes côtières, la pêche, l'habitat, la santé), des mesures d'adaptation définies et renforcé les capacités institutionnelles et techniques.

La Quatrième Communication Nationale a joué un grand rôle dans l'élaboration de la CDN révisée du Maroc.

Le projet CCN-RBT1 vient renforcer le système en place et permettra d'établir un cadre institutionnel pour la réalisation régulière des inventaires GES et la mise à jour des communications nationales (CN) et des rapports biennaux relatifs à la transparence (RBT). Par ailleurs, à travers des sessions de renforcement des capacités des acteurs clés des différents secteurs, Ce projet favorisera la consolidation des mesures nationales ainsi que l'opérationnalisation du système MRV, en prenant en considération les différents volets, à savoir l'inventaire, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation ainsi que le support.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Soutien nécessaire et reçu et autres informations pertinentes selon l'article 9-11 de l'accord de Paris sont reportés ;

2. Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre pour l'année 2020 et 2022 est préparé selon les directives 2006 IPCC ;
3. Les actions d'atténuation de la NDC et leurs effets sont mis à jour ;
4. Le système MRV National est opérationnalisé ;
5. La description des actions de vulnérabilité et d'adaptation et de leurs effets sont mis à jour ;
6. Compilation et soumission du rapport BTR1/NC5 à la CCNUCC conformément aux directives et des décisions 18/CMA.1 et 5 /CMA.3 y compris la gestion des connaissances ;
7. Un cadre de suivi et évaluation du projet est mis en œuvre.

III. Objectifs de la consultation

Les objectifs de la consultation sont les suivants :

- Fournir une description détaillée des circonstances nationales en ce qui concerne le rapportage du support reçu et fourni dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- Identifier les arrangements institutionnels en place pour le rapportage du support reçu et fourni au Maroc, en soulignant les forces et les faiblesses des arrangements en place ;
- Fournir des exemples de bonnes pratiques pour le rapportage du support reçu et fourni, ainsi que des suggestions pour améliorer les arrangements existants ;
- Fournir une analyse des contraintes et barrières associées à ce volet et des recommandations pour les relever ;
- Présenter des axes d'amélioration quant au rapportage et à la notification des informations associées au soutien requis et reçu.

En outre, cette consultation vise également à :

- Fournir une description détaillée du soutien reçu et nécessaire dans le cadre des articles 9-11 de l'Accord de Paris ;

Il est à noter que cette consultation doit déboucher sur le chapitre nommé « Soutien Financier, soutien à la conception, soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités, nécessaires et reçus, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris », dans le cadre de l'élaboration du premier rapport biennal relatif à la transparence du Maroc.

Ainsi, le consultant est appelé à faire les recherches nécessaires pour améliorer les méthodologies suivies auparavant pour la description du soutien nécessaire et reçu, et de se baser sur des rapports biennaux sur la transparence publiés par d'autres pays.

Le mandataire est fortement appelé à consulter l'annexe à la décision 18/CMA.1 pour répondre adéquatement à cette consultation, notamment la section VI, afin de présenter son livrable final dans le format approprié.

Le consultant est appelé également à prendre en considération les remarques des évaluateurs de la CCNUCC sur le chapitre soutien nécessaire et reçu du BUR3.

IV. Missions et activités

La consultation se concentrera sur les circonstances nationales et les arrangements institutionnels en place pour le rapportage du support reçu et fourni dans le cadre de l'Accord de Paris. Les domaines spécifiques qui seront abordés comprennent :

- Les systèmes de collecte de données et de rapportage ;
- Les processus de vérification et de validation des données ;
- Les modalités de transmission et de diffusion des données ;
- Les défis et les opportunités pour l'amélioration des systèmes existants.

Le mot « système » renvoie aux circonstances nationales, aux arrangements institutionnels et aux outils et dispositifs en place/planifiés en lien avec l'objet de la présente consultation.

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Mission 1 : Préparation de la consultation et engagement des parties prenantes

Activité 1.1 : Organisation d'une réunion avec la DCCDBEV

En vue de lancer de manière appropriée la consultation, le prestataire est tenu d'organiser une réunion avec la DCCDBEV pour orienter la mission. Ceci implique :

- L'identification des partenaires disposant des informations ;
- L'identification des initiatives en cours au niveau du Département de Développement Durable, en particulier la DCCDBEV ;
- L'échange sur l'atelier à organiser ;
- L'identification de projets et livrables anciennement réalisés pouvant servir la réalisation de la présente consultation ;
- Autres éléments clés nécessaires à la réussite de la mission.

Activité 1.2 : Elaboration des matrices de collecte des données

L'Accord de Paris fournit un cadre pour le soutien financier, technique et de renforcement des capacités aux pays qui en ont besoin. En effet, cet Accord réaffirme que les pays développés doivent prendre l'initiative d'apporter de l'aide aux pays moins bien dotés et plus vulnérables, tout en encourageant pour la première fois les contributions volontaires des autres parties.

Dans le même cadre, les exigences en matière de rapport sur le soutien financier nécessaire requièrent des pays en développement Parties à la convention qu'ils fournissent des informations, entre autres, sur les secteurs pour lesquels ils souhaitent profiter d'un soutien.

L'appui rentre dans les catégories suivantes :

- Aide financière ;
- Transfert des technologies ; et
- Renforcement des capacités.

Dans le cadre de cette activité, le consultant est appelé à élaborer des matrices et des questionnaires pour collecter l'information nécessaire. Pour ce faire, il est appelé à se référer à la Décision 18/CMA.1 pour prendre en considération toutes les informations nécessaires pour rapporter l'appui requis et reçu par le Maroc.

Il proposera à cet effet des questionnaires/ matrices permettant de collecter les informations précisées ci-dessous :

- Les contextes nationaux, dispositions institutionnelles et stratégies impulsées par le pays
- Les hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes
- Les informations sur le soutien financier nécessaire au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

- Les informations sur le soutien financier reçu au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris
- Les informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies nécessaire au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris
- Les informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies reçu au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris
- Les informations sur le soutien au renforcement des capacités nécessaire au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris
- Les informations sur le soutien au renforcement des capacités reçu au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris
- Les informations sur le soutien requis et reçu pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, notamment pour le renforcement des capacités en lien avec la transparence.

Le consultant est appelé à respecter **le format tabulaire commun**.

Dans le cadre de cette même activité, le consultant est tenu à intégrer dans ses questionnaires des rubriques permettant aux acteurs de partager les lacunes et barrières rencontrées en matière de rapportage des informations demandées.

Le consultant est tenu de faire preuve d'innovation en matière des questionnaires et d'élire les meilleures voies de partage desdits supports.

Les questionnaires ainsi que les modalités de partage et la liste des partenaires à contacter est à valider au préalable avec la DCCDBEV.

Activité 1.3 : Organisation d'un atelier de lancement de la collecte des données

Cette activité aura pour principal objectif de présenter les questionnaires validés et de décrire les modalités de partage et collecte. Le consultant profitera de cet atelier pour présenter le contexte de la consultation en mettant en exergue les exigences en matière de rapportage, y compris le volet de soutien.

Il exposera ensuite les questionnaires et expliquera les besoins spécifiques, les modalités de partage et de collecte des données. L'atelier sera l'occasion de rassembler les coordonnées des différents partenaires à contacter ultérieurement.

Par ailleurs, le consultant tirera également profit de l'atelier pour échanger notamment sur les premières sections à collecter, à savoir les contextes nationaux et les arrangements institutionnels en place pour le suivi et le rapportage du soutien, y compris les dispositifs sectoriels et internes, le cas échéant.

Le consultant soulignera l'importance de l'implication des parties prenantes et expliquera aussi le suivi qu'il effectuera et l'appui (notamment en termes d'explication pour le renseignement des questionnaires) le long de cette activité.

Livrables de la mission 1
<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu détaillé de l'atelier tenu avec la DCCDBEV ; - Questionnaires et matrices (version provisoire et version validée) ; - Présentation de l'atelier, compte-rendu, et liste finale des partenaires à contacter (y compris leurs coordonnées).

Mission 2 : Collecte et analyse des données

Activité 2.1 : Suivi de la collecte des données

Cette activité sera dédiée au suivi de la collecte des données. Le consultant tiendra un registre des parties prenantes et les contactera de façon régulière pour s'informer sur l'état d'avancement du renseignement des questionnaires et les difficultés rencontrées, le cas échéant. Il apportera les explications nécessaires lors des échanges et mettra à jour son registre en y inscrivant l'état d'avancement, les difficultés rencontrées au niveau des partenaires, entre autres.

Il est à noter que la phase de collecte des données ne devra pas dépasser **3 semaines** au niveau des partenaires. Le consultant est donc sollicité à contacter les partenaires au moins trois fois durant cette période.

Activité 2.2 : Appui aux partenaires

En parallèle au suivi qui sera assuré dans le cadre de l'activité précédente, le consultant peut juger nécessaire l'accompagnement d'une ou plusieurs parties prenantes, en dehors des échanges téléphoniques. Dans ce cadre, le consultant peut se déplacer au Département concerné et appuyer le partenaire dans le renseignement du questionnaire.

Cet appui reste une option à mettre en place si le besoin est justifié, sans que l'effort du consultant **ne dépasse au total 2 JH.**

Activité 2.3 : Analyse des livrables pertinents

Le Maroc a entamé le travail sur le suivi du support depuis quelques années et plusieurs analyses ont été réalisées dans ce cadre. Sur la base de l'activité 1.1, le consultant, avec l'appui de la DCCDBEV, identifiera les documents clés qu'il analysera à ce niveau, en complément des informations qu'il collectera auprès des parties prenantes.

En dehors des documents identifiés, le consultant est appelé à compléter sa recherche et à analyser tout document / base de données jugés pertinents, permettant d'apporter des informations relatives aux contextes nationaux et aux arrangements institutionnels en place, et au support fourni et requis.

Activité 2.4 : Identification des lacunes et des difficultés et proposition des modalités d'amélioration

La mise en œuvre des activités précédentes permettra de mettre en exergue les difficultés et les lacunes en matière de suivi et de rapportage du soutien (financier, transfert des technologies et renforcement des capacités).

Le consultant récapitulera ces barrières qu'il pourra catégoriser pour simplifier la proposition d'un plan d'actions ultérieur. En plus des difficultés concernant la disponibilité des données, les dispositifs en place, les ressources techniques et humaines, la coordination, entre autres, le consultant devra également identifier la présence (ou non) d'un système d'assurance qualité/contrôle qualité interne.

Activité 2.5 : Proposition des modalités d'amélioration

Le consultant réalisera un benchmark international en vue de dégager des recommandations basées sur les bonnes pratiques en termes de rapportage, notamment en matière de support reçu et fourni. Le benchmark doit inclure au moins 3 pays et fournir des informations relatives aux circonstances nationales, aux arrangements institutionnels, aux procédures en place, aux dispositifs techniques / informatiques utilisés, à l'assurance qualité / contrôle qualité (AQ/CQ), entre autres.

La matrice du benchmark ainsi que les pays sélectionnés sera présenté à la DCCBEV pour

approbation avant la réalisation de l'analyse multifactorielle.

Livrables de la mission 2
<ul style="list-style-type: none">- Registre des échanges avec les parties prenantes, comprenant les difficultés rencontrées, les solutions et l'appui apporté par le consultant, etc.- En cas d'appui en présentiel / dédié : Liste des partenaires rencontrés et bref compte-rendu expliquant le besoin et l'appui apporté par le consultant ;- Rapport des éléments clés dégagés des documents analysés ;- Récapitulatif des lacunes et des barrières rencontrées ;- Benchmark international des bonnes pratiques ;- Recommandations sur la base des barrières identifiées.

Mission 3 : Elaboration du rapport de synthèse relatif au soutien requis et reçu

Activité 3.1 : Elaboration du rapport

En se basant sur la Décision 18/CMA.1 et sur les données collectées, le consultant élaborera le chapitre relatif au soutien requis et reçu du premier rapport biennal relatif à la transparence (RBT1), en y intégrant toutes les informations demandées et en répondant aux exigences formulées en la matière.

Le consultant se basera sur la Décision 18/CMA.1, sur les guides et manuels officiels élaborés fournissant les orientations nécessaires pour l'élaboration des chapitres contenus dans le RBT1.

Il est à rappeler que le format ainsi que le contenu doivent correspondre à ce qui est précisé au niveau de la Décision 18/CMA.1.

Activité 3.2 : Atelier de validation

Le consultant organisera un atelier de présentation des résultats de cette consultation. Il rappellera dans ce cadre le processus suivi pour la réalisation de la consultation, les informations collectées, ainsi que les résultats clés.

Il se basera sur une présentation récapitulant les différents chapitres du rapport élaboré, en mettant en exergue les difficultés rencontrées par les parties prenantes ainsi que les recommandations dégagées suite à la phase de collecte des données et au benchmark réalisé.

Livrables de la mission 3
Rapport sur les circonstances nationales, les arrangements institutionnels proposés, procédures à mettre en place, procédures de l'assurance qualité / contrôle qualité (AQ/CQ) ;
Rapport relatif au soutien requis et reçu (version provisoire et définitive) ;
Présentation et compte-rendu de l'atelier de validation ;
Résumé à l'intention des décideurs (version provisoire et définitive).

V.Livrables

Les livrables suivants sont attendus du/de la consultant(e) :

Mission	Livrables	Date de remise des
----------------	------------------	---------------------------

		livrables
Mission 1	<p>Compte-rendu détaillé de l'atelier tenu avec la DCCDBEV</p> <p>Questionnaires et matrices (version provisoire et version validée)</p> <p>Présentation de l'atelier, compte-rendu, et liste finale des partenaires à contacter (y compris leurs coordonnées).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au plus tard 1 semaine après la signature du contrat • 2 semaines après la signature du contrat • 3 semaines après la signature du contrat
Mission 2	<p>Registre des échanges avec les parties prenantes, comprenant les difficultés rencontrées, les solutions et l'appui apporté par le consultant, etc.</p> <p>En cas d'appui en présentiel / dédié : Liste des partenaires rencontrés et bref compte-rendu expliquant le besoin et l'appui apporté par le consultant</p> <p>Rapport des éléments clés dégagés des documents analysés</p> <p>Récapitulatif des lacunes et des barrières rencontrées</p> <p>Benchmark international des bonnes pratiques</p> <p>Recommandations sur la base des barrières identifiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 6 semaines après la signature du contrat • 6 semaines après la signature du contrat • 8 semaines après la signature du contrat • 10 semaines après la signature du contrat • 10 semaines après la signature du contrat
Mission 3	<p>Rapport sur les circonstances nationales, les arrangements institutionnels proposés, procédures à mettre en place, procédures de l'assurance qualité / contrôle qualité (AQ/CQ) ;</p> <p>Rapport relatif au soutien requis et reçu (version provisoire et définitive)</p> <p>Présentation et compte-rendu de l'atelier de validation</p> <p>Résumé à l'intention des décideurs (version provisoire et définitive).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 13 semaines après la signature du contrat • 13 semaines après la signature du contrat • 15 semaines après la signature du contrat • 16 semaines après la signature du contrat

Tous les documents doivent être produits en français, fournis en version provisoire et définitive, sous format électronique (Word et PPT). Le résumé à l'attention des décideurs sera fourni en format électronique et papier.

Les livrables définitifs seront présentés également sous format papier (6 copies).

VI. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La durée de la prestation est de 4 mois à compter de la date de signature du contrat.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 45 Hommes/Jour¹.

VII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des activités susmentionnées, le mandataire devrait :

- Présenter, lors de la phase de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire ;
- Restituer une version intermédiaire et une version finale des différents livrables.

VIII. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 3 tranches comme suit :

- 10 % après la signature du contrat ;
- 20% après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 30 % après la validation des livrables de la Mission 2 ;
- 40 % après la validation des livrables de la Mission 3.

IX. Profil demandé

Le consultant indépendant devra répondre aux exigences minimales décrites ci-dessous :

Expert national en changement climatique et la finance climat

- Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation ;
- Expérience : Ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques
- Ayant une bonne expérience en finance climat ;
- Expérience spécifique :
 - Connaissance approfondie des politiques et stratégies marocaines en matière de lutte contre les changements climatiques / financements climatiques ;
 - Expérience confirmée relative à l'Accord de Paris et au Cadre de Transparence Renforcé ;
 - Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, à la mise en œuvre des projets de coopération, etc.
- Références en finance climat ;
- Expérience prouvée en animation d'ateliers et/ou des cours sur des thématiques de changement climatique.

X. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

¹ Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

Document	Contenu
Offre technique	Le CV du consultant; Les étapes et calendrier de mise en œuvre ; L'approche méthodologique de travail ; Les références techniques des prestations similaires / en lien avec la présente consultation.
Offre financière	Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase. L'offre financière doit être datée et signée.

XI. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Étape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser le CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandé seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p>Méthodologie : 30 points</p> <p>Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités disposition de présenter des vidéos sur les deux thématiques (30 points)</p> <p>Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ; (15 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)</p>	30
<p>Profil du consultant : 70 points.</p> <p>Education/Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation en changement climatique ou autre domaine étroitement lié à la consultation (20 points) ;</p> <p>Expérience : Ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques / finance climat (20 points) ;</p> <p>Références en finance climat (15 points, 5 points par expérience) ;</p> <p>Expérience prouvée en animation d'ateliers sur des thématiques de changement climatique et finance climat (15 points, 5 points par atelier).</p>	70
Total	100

Important :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

• **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$
Avec :
P : Prix de l'offre
Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

• **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique	→30% pour l'offre financière
$N = 0,7 * T + 0,3 * F$	
Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.	

XII. Dépôt des offres

Les offres seront :

Envoyées par mail à l'adresse suivante : ccn.rbt1@gmail.com

Ou

Déposées Par courrier en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour l'élaboration des « Informations sur le soutien financier, le soutien à la conception, le soutien au transfert de technologie et au renforcement des capacités, fournis et mobilisés, au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris », inclus dans le premier rapport biennal sur la transparence du Maroc
Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC »

Au plus tard le **31 mai 2023, avant Midi**, à l'adresse suivante :

Département du Développement Durable / DCCBEV
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Coordination nationale du Projet « Cinquième Communication Nationale et Premier Rapport Biennal sur la Transparence à la CCNUCC – CCN/RBT1 »
« Bureau 324 ou 328 », N°9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc